

RESERVATION DES ACCUEILS MERCREDI 2023-2024

ESPACE ACCUEIL ET FACTURATION

Service Scolaire
 Parc de la Mairie
 94350 Villiers-sur-Marne
 tel. : 01 49 41 28 00
 Mail: inscription.scolaire@mairie-villiers94.com

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT : _____

ÉCOLE FRÉQUENTÉE : _____

La réservation des accueils du mercredi peut s'effectuer à la journée ou demi-journée et se décompose de la façon suivante :

Matin : A partir de 7h30 et sortie possible de 13h30 à 13h45 après le repas.

Après-midi : de 13h30 à 13h45 et sortie possible entre 17h00 et 18h30. (repas non compris)

Journée : A partir de 7h30 et sortie possible entre 17h00 et 18h30 (repas compris)

Merci de cocher le temps de présence que vous souhaitez réserver pour votre enfant :

SEPTEMBRE 2023					OCTOBRE 2023				NOVEMBRE 2023				DECEMBRE 2023			JANVIER 2024			
Mercredis 6 13 20 27					Mercredis 4 11 18				Mercredis 8 15 22 29				Mercredis 6 13 20			Mercredis 10 17 24 31			
Matin					Matin				Matin				Matin			Matin			
Après-midi					Après-midi				Après-midi				Après-midi			Après-midi			

FEVRIER 2024			MARS 2024				AVRIL 2024		MAI 2024			JUIN et JUILLET 2024				
Mercredis 7 28			Mercredis 6 13 20 27				Mercredis 3 24		Mercredis 15 22 29			Mercredis 5 12 19 26 3				
Matin			Matin				Matin		Matin			Matin				
Après-midi			Après-midi				Après-midi		Après-midi			Après-midi				

Pour une journée complète, cocher le matin et l'après-midi.

Calendrier à renvoyer à L'EAF au plus tard 7 jours avant la date choisie.

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT

DATE :



Consignes d'utilisation du calendrier des Accueils du mercredi 2023/2024

- ❖ La réservation des accueils du mercredi peut s'effectuer à la journée ou demi-journée et se décompose de la façon suivante :
 - ✓ Matin : A partir de 7h30 et sortie possible de 13h30 à 13h45 après le repas.
 - ✓ Après-midi : de 13h30 à 13h45 et sortie possible entre 17h00 et 18h30. (repas non compris)
 - ✓ Journée : A partir de 7h30 et sortie possible entre 17h00 et 18h30 (repas compris)
- ❖ La présence des enfants doit être réservée au moyen du calendrier de réservation (1 enfant = 1 calendrier)
- ❖ Ces calendriers sont disponibles à l'Espace Accueil et Facturation ou sur le site internet de la Ville www.mairie-villiers94.com

Le calendrier est à remettre à l'Espace Accueil et Facturation au plus tard 7 jours avant la date de présence choisie, pour effectuer une réservation ou une annulation/modification.

Exemple : pour une présence le 06 septembre, je réserve au plus tard le 30 août

- ❖ Sur le même calendrier, vous pouvez réserver les présences pour un mois, deux mois, etc..., voire pour toute l'année scolaire. Si vous avez choisi de réserver pour plusieurs mois, un seul envoi suffit car l'ensemble de vos réservations sera enregistré.
- ❖ Vous souhaitez rajouter ou enlever des présences d'une réservation déjà transmise au service scolaire : vous devez refaire un calendrier et l'adresser à l'Espace Accueil et Facturation en inscrivant ANNULE ET REMPLACE, et l'envoyer par courrier ou le déposer directement, impérativement 7 jours avant la date de présence choisie.
- ❖ L'Espace Accueil et Facturation prend en compte le dernier calendrier de réservation reçu.
- ❖ Les présences réservées dans les délais vous seront facturées au tarif de votre quotient familial.
ATTENTION : Si votre enfant fréquente l'accueil sans réservation, sa présence sera facturée au double de votre tarif habituel.
- ❖ **Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne sur le Portail Famille via le site internet de la Ville selon les mêmes modalités et délais**

Pour tous renseignements, l'Espace Accueil et Facturation du service Scolaire et Périscolaire de Villiers-sur-Marne se tient à votre disposition (01.49.41.28.00)